

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 14–17 novembre 2011**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Point 1 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2011/1/2/Rev.1**  
11 novembre 2011  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



### 1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2011. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

### 3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présentera au Conseil un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

### 4. *Questions de politique générale*

#### a) Politique du PAM en matière de réduction des risques de catastrophe

Ce document actualise la politique en matière de réduction des risques de catastrophe qui avait été présentée pour examen à la première session ordinaire de 2009. Il tient compte de l'expérience la plus récente du PAM ainsi que des observations formulées lors de consultations régionales. Le document répertorie les problèmes rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre et les enseignements tirés, et précise le rôle du PAM et l'avantage comparatif dont il jouit en matière d'appui à la réduction des risques de catastrophe. Examiné lors de consultations informelles tenues en juillet et en septembre 2011, il est présenté au Conseil **pour approbation**.

#### b) Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique\*

Ce document est présenté tous les ans **pour information** à la deuxième session ordinaire du Conseil. À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations formulées dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. En 2010, à la demande du Conseil, le recueil a été réaménagé et remanié afin de mettre l'accent sur les politiques relatives au Plan stratégique pour 2008–2013.

#### c) Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

À la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à Istanbul, les États Membres ont arrêté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/CONF.219/3/Rev.1) lors de négociations officielles tenues le 11 mai 2011, et sont convenus de la déclaration correspondante le 13 mai 2011. Conformément à la résolution 65/280 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demandait à toutes les parties directement concernées de s'engager à mettre en œuvre le Programme d'action, le Conseil est saisi d'un document décrivant le Programme d'action d'Istanbul, assorti d'une décision donnant suite à la requête de l'Assemblée générale. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

## 5. *Ressources, questions financières et budgétaires*

### a) Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2012-2014

À sa session annuelle de juin 2011, dans le cadre de l'examen du cadre de financement, le Conseil a décidé de passer du cycle biennal en vigueur pour le Plan de gestion et le budget à un plan de gestion triennal à horizon mobile assorti d'un budget approuvé chaque année (décision 2011/EB.A/10). Le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2012–2014 (le troisième relevant du Plan stratégique actuel) définit le budget du PAM pour 2012 et ses plans pour 2013–2014, et recense les mesures et les ressources requises pour continuer à repositionner le PAM en tant qu'organisme d'assistance alimentaire.

Le budget pour 2012, qui est soumis au Conseil **pour approbation**, présente: i) le programme de travail projeté; ii) les crédits prévus au titre du budget d'appui pour atteindre les Objectifs stratégiques; et iii) les activités relatives aux ressources extrabudgétaires pour 2012.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

### b) Projet de mandat du Comité d'audit du Programme alimentaire mondial

À sa session annuelle de 2011, le Conseil a suggéré que le Groupe de travail chargé d'examiner les travaux du Comité d'audit, qui venait d'être nommé, lui rende compte à sa deuxième session ordinaire de 2011 des conclusions et recommandations auxquelles il serait parvenu. Ce rapport est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

### c) Rapport du Commissaire aux comptes sur la passation des marchés de services de transport terrestre, d'entreposage et de manutention, et réponse de la direction

Ce rapport, présenté au Conseil **pour examen**, expose les résultats de l'audit de la passation par le PAM de marchés de transport terrestre, d'entreposage et de manutention qu'a effectué le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde. Ces contrats représentent 25 pour cent des coûts opérationnels engagés pour prépositionner des vivres sur différents sites.

L'audit avait pour objectif d'évaluer la conformité aux procédures prescrites et d'obtenir l'assurance que le processus de sélection des prestataires de services était transparent et permettait d'optimiser l'emploi des ressources.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB.

### d) Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des projets et réponse de la direction

Ce rapport, présenté **pour examen**, expose les résultats de l'audit réalisé par le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde concernant la qualité de la gestion par le PAM des budgets des projets. L'objectif était d'évaluer les contrôles qui garantissent que la conception des projets, l'établissement de leurs budgets et les ressources dont ils sont dotés permettent d'atteindre les résultats escomptés.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Efficiences des activités du PAM

Ce document, présenté **pour examen**, a été demandé à la session annuelle du Conseil de 2010. Établi par le Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle en consultation avec les responsables des divisions, il rend compte de l'efficacité des activités du PAM.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2011 à juin 2012\*

Ce document, présenté **pour information**, expose le plan de travail et les activités d'audit du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2011 à juin 2012. Deux audits opérationnels (portant sur le niveau de préparation aux situations d'urgence des services d'appui informatique et sur la planification des ressources humaines) et un rapport sur les comptes vérifiés, en version intégrale, seront également présentés. Des audits seront réalisés sur le terrain dans quatre bureaux régionaux et huit bureaux de pays.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB.

6. **Rapports d'évaluation**

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil **pour examen**. Le récapitulatif des mesures prises par la direction pour appliquer les recommandations est présenté sous forme d'additif aux rapports.

a) Rapport succinct de l'évaluation stratégique à mi-parcours de l'aide à l'agriculture et à la commercialisation des produits agricoles apportée par le PAM en Ouganda, et réponse de la direction

L'aide à l'agriculture et à la commercialisation des produits agricoles est la deuxième composante du programme de pays de l'Ouganda (2009-2014), qui appuie les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la faim. Ce volet vise à renforcer les infrastructures et à accroître la productivité des petits exploitants, afin de veiller à ce que le PAM puisse acheter chaque année pour plus de 100 millions de dollars É.-U. de denrées alimentaires produites localement, à la faveur de l'initiative Achats au service du progrès. L'évaluation fait le bilan à mi-parcours des réalisations obtenues et contient des recommandations touchant le projet.

b) Rapport succinct de l'évaluation stratégique à mi-parcours de l'initiative Achats au service du progrès du PAM (2008–2013) et réponse de la direction

L'initiative Achats au service du progrès est un programme pilote de cinq ans, conçu pour transformer l'assistance alimentaire et nutritionnelle en un investissement productif dans les communautés. Le PAM expérimente dans 21 pays de nouvelles modalités d'achat et étudie l'impact de celles-ci sur le développement des marchés, l'accès aux marchés et la situation des petits exploitants. L'évaluation à mi-parcours examinera la performance dans plusieurs pays en vue d'aider le PAM à transformer la façon dont il achète des vivres dans les pays en développement.

c) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Haïti et réponse de la direction

L'évaluation du portefeuille d'activités, qui étudie l'appui apporté par le PAM aux groupes vulnérables sur une période de sept ans, couvre toutes les opérations du PAM, y compris l'intervention lancée à la suite du séisme de 2010, l'objectif étant d'aider le bureau de pays à prendre des décisions en toute connaissance de sa situation. Elle porte sur l'alignement, la performance et les résultats du portefeuille d'activités du PAM, ainsi que sur l'efficacité et l'impact de ses décisions.

d) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Kenya et réponse de la direction

L'évaluation analyse le portefeuille d'activités au cours de la période 2006–2010, en cherchant à déterminer: i) dans quelle mesure le PAM est en phase avec les politiques gouvernementales et les stratégies des partenaires; ii) la manière dont il a opéré ses choix stratégiques par le passé; et iii) quels ont été les effets directs et l'impact de ses opérations. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation guideront le bureau de pays dans ses choix concernant les futures orientations, la planification et l'exécution des programmes.

e) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Yémen et réponse de la direction

L'évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) dans quelle mesure le PAM est en phase avec les politiques gouvernementales et les stratégies des partenaires; ii) la manière dont il a opéré ses choix stratégiques par le passé; et iii) quels ont été les effets directs et l'impact de ses opérations. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation guideront le bureau de pays dans ses choix concernant les stratégies à suivre, la planification et l'exécution des programmes.

f) Rapport succinct de l'évaluation de l'impact du programme d'alimentation scolaire au Bangladesh et réponse de la direction

Il s'agit là de l'une des cinq évaluations d'impact réalisées entre 2009 et 2011 dans des pays d'Afrique et d'Asie où les activités d'alimentation scolaire concernent plus de 300 000 bénéficiaires par an durant de longues périodes, parfois des décennies. L'évaluation utilise une double approche, à savoir des enquêtes et des méthodes participatives, pour rendre compte des effets directs et de l'impact ainsi que des facteurs ayant une influence sur ces derniers. Des variables, notamment la forme de l'alimentation fournie et le type d'opération, servent à analyser les résultats, et des recommandations sont formulées sur la manière d'améliorer l'impact à l'avenir.

g) Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Niger 200170 et réponse de la direction

L'évaluation a été réalisée à la demande du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest. Elle analyse l'intervention menée par le PAM pour faire face à la crise de 2010, évalue l'impact de l'assistance fournie et examine les facteurs ayant contribué aux succès et aux échecs.

## Questions opérationnelles

### 7. *Projets de programmes de pays*

Les projets de programmes de pays ci-après sont soumis au Conseil **pour examen**:

- Malawi 200287 (2012–2016)
- Mozambique 200286 (2012–2015)
- République centrafricaine 200331 (2012–2016)

### 8. *Programmes de pays*

Les programmes de pays ci-dessous, que le Conseil a examinés sous la forme de projet à sa session annuelle, lui sont maintenant soumis pour approbation **selon la procédure d'approbation tacite**:

- Bangladesh 200243 (2012–2016)
- Éthiopie 200253 (2012–2015)
- Ghana 200247 (2012–2016)
- Honduras 200240 (2012–2016)
- Indonésie 200245 (2012–2015)
- République démocratique populaire lao 200242 (2012–2015)
- Mauritanie 200251 (2012–2016)
- Sénégal 200249 (2012–2016)

### 9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

#### a) Projets de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Tchad 200288
- Haïti 200150

#### b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour des activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Programme de pays Égypte 104500
- Projet de développement Libéria 107330
- Programme de pays Madagascar 103400

#### c) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Tchad 200289
- Colombie 200148

- Éthiopie 200290
- République-Unie de Tanzanie 200325

d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Yémen 200038
- Kenya 106660
- Kenya 200174

10. *Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> janvier-30 juin 2011)\**

a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les IPSR ci-après, approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Burundi 200164
- Cameroun 200053
- Amérique centrale 200043
- République du Congo 200147

b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

11. *Questions d'organisation et de procédure*

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour approbation**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2012–2013.



## 12. *Questions d'administration et de gestion*

### a) Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome\*

En septembre 2009, le Conseil a approuvé le document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C), comme base pour la coopération entre la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le PAM. Depuis lors, les trois institutions ont intensifié leur collaboration aux niveaux politique, opérationnel et administratif, et trois activités pilotes ont permis de tirer des enseignements sur les activités à généraliser. Le travail porte actuellement sur les actions menées à l'échelle des pays, le développement des petites exploitations agricoles, la sensibilisation et les services communs. Ce document est soumis **pour information**.

### b) Stratégie conjointe de la FAO et du PAM en matière de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle\*

Ce document conjoint PAM/FAO définit le cadre général du développement de systèmes d'information durables sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La stratégie consiste à s'engager à aider les États membres à renforcer la collecte, le traitement et l'utilisation de ces données, sans oublier de prendre en compte la problématique hommes-femmes et les inégalités sociales. Ce document est soumis pour information.

## 13. *Résumé des travaux de la session annuelle de 2011 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa session annuelle de 2011 lui est soumis **pour approbation**.

## 14. *Questions diverses*

### ➤ Rapport sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM au Bangladesh\*

Un rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM au Bangladesh, qui a eu lieu du 18 au 23 septembre 2011, est présenté au Conseil **pour information**.

## 15. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil est saisi d'un projet de document reflétant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

---

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.